

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 30 JUIN 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	POCHAT Nathalie	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	MERY	FONTAINE Nathalie	
12	MOTZ	CLERC Gérard	
13	ONTEX	CARRIER Christiane	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
15	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc	
16	SAINT OURS	ALLARD Louis	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam	Départ après la délibération B-63
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES- BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
VIONS	ARRAGAIN Manuel

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 23 juin 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (10 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-61 Année : 2026

Exécutoire le : 09 JUIL. 2026

Publiée / Notifiée le : 09 JUIL. 2026

Visée le : 08 JUIL. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre de fournitures à bon de Commande n° 26015 : Achat carrossage de poids lourds dédiés à la collecte des déchets Attribution

Monsieur le Président présente l'objet de l'accord-cadre qui porte sur l'achat des équipements benne et grue pour des camions poids lourds destinés à la collecte des déchets ménagers, réparti en deux lots selon la répartition ci-dessous :

- Lot 1 : Benne à compaction (Carrossage châssis poids lourds 26 tonnes avec benne à ordures ménagères équipée de son lève conteneur) ;
- Lot 2 : Benne à compaction grue et bras de levage grue (Carrossage châssis poids lourds 26 ou 32 tonnes avec benne à ordures ménagères ou bras de levage et grue auxiliaire.

Les estimations étaient les suivantes sur 48 mois :

- LOT 1 : 375 000,00 € HT, soit 450 000 € TTC
- LOT 2 : 1 300 000,00 € HT, soit 1 560 000 € TTC

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Le marché est sans montant minimum et avec un montant maximum sur 4 ans de 650 000,00 € HT pour le lot 1 et avec un montant maximum sur 4 ans de 1 500 000,00 € HT pour le lot 2.

L'accord cadre est passé pour 48 mois (4 ans) à compter de la notification du marché, non reconductible.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Un avis de publicité a été envoyé à la publication le 29 avril 2026 et la date limite de réception des offres a été fixée au 10 juin 2026 à 12h00 (avis de publicité rectificatif du 25 mai 2026).

Trois offres ont été réceptionnées pour le lot 1 et deux pour le lot 2.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants pour les deux lots :

- 50 % prix,
- 50 % valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base de devis d'aide au dépouillement par lot.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 juin 2026 propose les attributions suivantes :

- Pour le Lot 1 : TERBERG MATEC SAS pour un montant estimé de 289 200,00 € HT
- Pour le Lot 2 : Groupement FAUN ENVIRONNEMENT/PALFINGER SERVICE ANNECY, ayant pour mandataire l'entreprise FAUN ENVIRONNEMENT, pour un montant estimé de 1 379 508,00 € HT

Les crédits seront ouverts aux budgets selon les budgets et programmes respectifs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

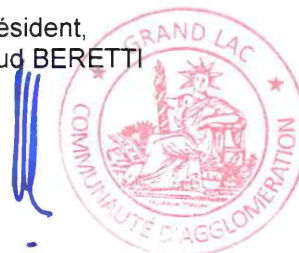
Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché aux entreprises précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bon de commande ci-dessus présenté avec l'entreprise et le groupement précités.

Aix-les-Bains, le 30 juin 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A blue ink signature of Julie NOVELLI, written in a cursive style.

- Délégués en exercice : 31
- Présents : 22
- Présents et représentés : 24
- Abstentions : 0
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-61 : Accord cadre de fournitures à bon de Commande 26015 : Achat carrossage de poids lourds dédiés à la collecte des déchets - Attribution

Date de transmission de l'acte : 08/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2026

Numéro de l'acte : d5970 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260630-d5970-DE

Date de décision : 30/06/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

~~1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)~~